



AVRIL 2017

Edito



Quand vous lirez ces lignes, le 1^{er} tour des élections Présidentielles aura rendu son verdict.

Restera à confirmer votre choix le 7 Mai 2017 au cours du second tour qui désignera la personne qui gèrera notre pays pendant les 5 ans à venir.

Les 11 et 18 Juin vous aurez l'occasion de désigner le député de notre circonscription.

Des choix importants en ce début d'année pour notre avenir et celui de nos enfants, pour aller vers la société de votre choix.

Le droit de vote pour tous, issu de longues luttes, date seulement de 1944. Faites en bon usage en vous rendant aux urnes chaque fois que l'occasion vous en est donnée.

Le Maire
Claude CASTANET

Proverbe cévenol :

**D'Abriu menudeto plejado
Fai, d'estiu, pouldido secado**

Très peu de pluie en Avril
annonce de grandes sécheresse en été

JOURS D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

La **Mairie** est **OUVERTE** les
LUNDI – MARDI – JEUDI et VENDREDI de 9H à 12H.
ou sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

☎ 04.66.83.00.80 ☎ 04.66.78.90.52 ✉ mairie-aigremont30@orange.fr

Site internet : www.aigremont-gard.fr

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} Juillet au 31 Août, la **Mairie** est **OUVERTE** les
MARDI – MERCREDI et JEUDI de 9H à 12H

Mairie d'Aigremont – 30350 AIGREMONT
Directeur de Publication : Claude CASTANET
Rédaction, PAO et impression : Commission Communication
www.aigremont-gard.fr

AIGREMONT

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017

A l'ordre du jour :

- **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord-Sommiérois** : le nombre de communes passe de 21 à 23 avec l'ajout d'Aigremont et Montagnac.
- **Approbation des statuts du SIAEP**
- **Syndicat du Vidourle EBTP** : la commune d'Aigremont adhère à l'EPTB Vidourle afin de participer activement aux projets et actions menées selon les termes de ses statuts adoptés le 9 juin 2016.
- **Transfert de la compétence urbanisme** : Le Conseil Municipal s'oppose au transfert à la Communauté de Communes du Piémont Cévenol de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- **Attribution du marché de travaux du lotissement communal** : l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement LAUTIER MOUSSAC mandataire/SGTP (co-traitant) est retenue.
- **Demande d'Aide Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local** : Le Conseil Municipal renouvelle sa demande d'aide financière auprès de l'Etat.
- **Travaux d'extension et d'aménagement de l'Ecole** : l'architecte Olivier RAMPON est retenu comme Maître d'Œuvre afin d'assurer la continuité des études réalisées en 2012. Le coût des travaux est estimé à 166 500 € HT. Des aides financières sont sollicitées auprès de l'Etat, la Région et le Département.
- **L'Indice des Indemnités de fonction des élus** est modifié suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017
- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015** : ce rapport public permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

A l'ordre du jour :

- Vote des comptes administratifs et de gestion
- Vote du taux des taxes communales : le Conseil municipal, vote une augmentation du produit des taxes de **0.5 %**, soit une recette prévisionnelle de **180 072 €**.

Taux moyen en 2016 dans le Gard

Ainsi : La taxe d'habitation passe de	10.99 à 11.04 %	27.03 %
La taxe sur le foncier bâti de	13.80 à 13.87 %	24.60 %
La taxe sur le foncier non bâti de	49.98 à 50.23 %	70.83 %

- Vote des subventions aux associations locales :

Association des Festivités Aigremontoises	400 €	Association « Les Grémounins »	400 €
Société de Chasse « La Giboyeuse »	400 €	Association « Lou Clu »	400 €
Association O'Loisirs Aigremontois	400 €		

- Vote des budgets :

Budget Communal M 14

Section de fonctionnement	544 253.36 €
Section d'investissement	643 717.23 €

Budget Assainissement M 49

Section d'exploitation	209 482.68 €
Section d'investissement	132 786.50 €

ORDURES MENAGERES

Comme vous le savez, la réorganisation des collectes est effective depuis le 1^{er} Janvier 2017. Pendant ce premier trimestre, le service « déchets » de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol (CCPC), avec l'aide des communes à organisé la vente de bacs normalisés.

La CCPC remercie les administrés pour leur civisme et leur adhésion à la démarche. Cependant certains bacs non conformes sont encore présents. De ce fait, depuis le 3 avril, le service « déchets » applique la consigne suivante :

- Apposition d'un scotch « **emballages non collectés, erreur de tri** » sur les bacs bleus ou sacs recyclables présentant des erreurs de tri,
- Apposition d'un scotch « **déchets non collectés, bac non conforme** ».

Pour vous mettre en conformité, vous devez faire l'acquisition d'un bac normalisé pour les ordures ménagères vendu au centre technique de Sauve au prix de 25€ le bac (09.62.12.19.69).

COLLECTE DES DECHETS	ORDURES MENAGERES Bac gris	RECYCLABLES Bac ou sacs bleus
	MERCREDI	JEUDI
		Jeudi 25 Mai – Assomption Collecte reportée au vendredi 26 Mai

CARTES D'IDENTITÉ

En raison du Plan Préfecture Nouvelle Génération, nous ne pouvons plus accepter les demandes de cartes d'identité depuis le 7 Mars 2017. Comme pour les passeports, les demandes sont désormais recueillies uniquement sur RDV dans les mairies équipées d'un dispositif permettant la numérisation des pièces du dossier ainsi que la prise des empreintes obligatoire dès 12 ans (Alès, Nîmes, La Calmette, Anduze, Vézénobres, Sommières...). Ce système permet de recueillir les doubles demandes de cartes d'identité et passeports. Bien que vous puissiez recourir à la pré-demande en ligne et télécharger le formulaire CERFA avant impression, nous continuons à vous assister dans la complétude des dossiers et la fourniture des imprimés.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES



Pour inscrire votre (vos) enfant(s), vous devez vous présenter en **Mairie** munis du carnet de santé et du livret de famille tenus à jour, d'un justificatif de domicile, d'un certificat de vie en collectivité délivré par le médecin pour les enfants qui rentrent en première année de maternelle, d'un certificat de radiation de l'école précédente pour les enfants qui intègrent une des classes du primaire suite à un emménagement ou du jugement de garde le cas échéant.

LOTISSEMENT COMMUNAL « LE DYONISOS »

Sur les 7 lots mis en vente, 4 restent encore disponibles. La priorité a été donnée aux habitants de la commune avec des prix attractifs pour les primo-accédants. Le début des travaux est prévu pour fin avril. La commercialisation est maintenant ouverte à tous.



Dans le cadre d'un Evènementiel organisé par le Pôle de Développement territorial de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, la journée du **Mardi 23 Mai** a été retenue pour notre commune en partenariat avec la Mairie, la Bibliothèque et Lou Clu. Rendez-vous au Temple à 18 h pour une visite de l'Exposition Petit Patrimoine avec présentation d'écrivains, artistes, artisans d'art, hébergeurs locaux... (n'hésitez pas à vous faire inscrire en mairie avant le 11 mai) et du Patrimoine immatériel

(Langue et Culture cévenoles) par Lou Clu en Ceveno. Elle sera suivie d'une visite de la double Circulade puis de la Bibliothèque municipale et de son fonds local. Un Pot de l'amitié clôturera l'évènement sur la Place Léon Castanet. On compte sur vous.



INFOS DIVERSES

- ✚ **Modification de l'implantation des panneaux d'agglomération** : objectif : sécuriser les abords des habitations en induisant la réduction de la vitesse des automobilistes à 50km/h.
- ✚ **Déchetterie** : Depuis le 1^{er} Avril, une nouvelle benne de tri pour les déchets d'éléments d'ameublement est à votre disposition. Rappel : carte d'accès obligatoire délivrée en Mairie.
- ✚ **Composteur** : La Communauté de Communes nous informe que contrairement à ce qui a été annoncé, les habitants d'Aigremont ne peuvent prétendre à l'acquisition d'un composteur mis à la vente par le SYMTOMA. L'acquisition individuelle reste possible en magasin de bricolage.
- ✚ **UNICEF** : Cet organisme qui mène des actions d'éducation, d'information et de plaidoyer liées à l'enfance organise une campagne de sensibilisation et d'information sur notre commune en porte-à-porte entre le 8 Mai et le 3 Juin 2017. Cette campagne n'implique en aucun cas la collecte d'argent.
- ✚ **« La petite envolée »** : Lieu d'accueil, d'échanges, de rencontres et de partages pour enfants 0-6 ans/parents avec des professionnels de la petite enfance. Accès gratuit, libre et anonyme à Sauve, Place du 19 Mars 1962 dans les locaux du RAM. Brochures avec horaires disponibles en Mairie.
- ✚ **Don de sang, c'est urgent** : les réserves sont faibles. Renseignements, jours et lieux de collecte sur www.dondesang.efs.sante.fr
- ✚ **Nuisances sonores** : Le caractère nocif sur la santé publique est reconnu par le Code de la santé publique. « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité » (article R 1334-31 du Code de la santé publique).
- ✚ **Tiques** : La maladie de Lyme, transmise par les tiques, s'attrape en flânant en forêt, près de hautes herbes et au contact des animaux. Il faut donc toujours bien regarder en rentrant d'une balade si une tique vous a mordu, et la retirer correctement le cas échéant.



PONT DU GARD

Un grand spectacle son, lumière, pyrotechnie et vidéo-morphing, magnifiant le Pont du Gard, vous est proposé les 2, 3, 9 et 10 juin. Une invitation à rêver, voyager, s'émerveiller en famille, au bord de l'eau.

RAPPEL : Depuis le 1^{er} Janvier 2017, il n'est plus question d'une carte d'abonnement par foyer mais d'un accès gratuit sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Ces documents sont à présenter à l'accueil du site.

Renseignements et détail des manifestations, expositions, festivals et évènements sportifs sur : www.pontdugard.fr



DATES A RETENIR

DATES A RETENIR		
MAI	Dimanche 7	2nd tour des Elections Présidentielles
	Lundi 8	Commémoration
	Samedi 13	Aubades à la population- Comité des fêtes (AFA)
	Vendredi 19, Samedi 20 et Dimanche 21	Fête votive – Comité des fêtes (AFA)
	Mardi 23	Journée du patrimoine CDC du Piémont Cévenol et municipalité
	Samedi 27 et Dimanche 28	Ball-Trap – Société de chasse « la Giboyeuse »
JUIN	Samedi 10	Fête de la circulade Municipalité et l'Association LOU CLU
	Dimanche 11	Elections législatives – 1^{er} Tour
	Dimanche 18	Elections législatives – 2nd Tour
	Vendredi 23	Fête des Ecoles
	Samedi 24	Marche et pétanque - Association O'LA
JUILLET	Samedi 1^{er}	Déjeuner + abrivado longue (de l'ancienne cave vers Moulézan) - Comité des fêtes (AFA)
	Samedi 8	Séance de cinéma en plein air CDC du Piémont Cévenol et municipalité
	Vendredi 14	Repas organisé par la Municipalité

BIBLIOTHEQUE : 1 AN DÉJÀ

Notre bibliothèque a été inaugurée en Mars 2016. Elle compte déjà une centaine d'adhérents. Nous rappelons que l'inscription est gratuite et donne accès à toutes les bibliothèques informatisées de la CCPC (Communauté de communes du Piémont Cévenol). Il suffit de venir aux heures d'ouverture avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Située Place Léon Castanet, au-dessus de l'Épicerie, elle est ouverte le Lundi de 18h à 20h et le Mercredi de 15h30 à 17h30 sauf les jours fériés. Les personnes qui ne peuvent pas accéder au local ont la possibilité de nous contacter au 04.66.24.30.86 - bibliothèque-aigremont30@orange.fr.

Le fonds est renouvelé régulièrement. La DLL (Direction du Livre et de la Lecture du Gard) nous prête des livres deux fois par an et des DVD 4 fois par an. La Communauté de Communes nous fournit des livres neufs également deux fois par an. Le choix est effectué par notre Comité Bibliothèque; vous pouvez faire des propositions de livres ou d'animations dans un cahier de suggestions mis à la disposition du public.

La bibliothèque a aménagé un coin Enfance-Jeunesse. Elle propose annuellement des animations et participe à la vie du village, Téléthon, Forum des Associations, Fête de la Circulade et Journée du Patrimoine.



FOND LOCAL

Certaines bibliothèques de la Communauté de Communes s'étant spécialisées dans certains domaines, c'est tout naturellement que notre bibliothèque qui avait créé un fonds local a pu le développer dans le cadre de son réseau Lecture Publique.

Le Conseil Départemental du Gard qui s'investit dans le développement de la lecture dans tout le département a confié à la DLL une mission d'Aide aux collections. Ainsi, notre Fonds Local a pu être récemment étoffé.

On y trouve des ouvrages en langue cévenole ou provençale et toute sorte de livres et albums en Français sur notre région (Cévennes, Provence, Gard, Languedoc, Méditerranée).

RÉORGANISATION DE LA MISSION LOCALE

L'antenne de la mission locale de Lédignan est fermée depuis le 1er janvier 2017. Le Relais Emploi continuera à mettre en place des actions sur cette partie du territoire avec un atelier thématique en partenariat avec la Cité des Métiers du Gard et une visite d'entreprise en proposant à la Mission Locale Alès-Pays Cévennes de se joindre à cette action dans la mesure du possible.

Une antenne de la mission locale a été créée à Saint Hippolyte du Fort et à ouvert depuis le 1er juin 2016. Une permanence est maintenue à Quissac en 2017 et celle de Sauve est fermée depuis le 1er janvier 2017.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

COMMUNE D'AIGREMONT

Nîmes, le 05 Avril 2017

Objet : Application des obligations légales de débroussaillage pour protéger du feu votre propriété

Madame, Monsieur,

Lors des feux de forêts de cet été dans plusieurs départements de la zone méditerranéenne, les pompiers ont constaté que les propriétés qui avaient été débroussaillées ont été pour la plus grande part épargnées par les flammes. Ils ont ainsi pu se consacrer à une attaque plus dynamique du feu. Malheureusement, **trop peu des propriétés dans notre département sont débroussaillées, alors que la loi en fait une obligation.**

Les dommages suite aux incendies de forêt sont en général seulement matériels. Toutefois, à chaque incendie de forêt, des vies humaines sont exposées. Par ailleurs, les compagnies d'assurance sont en droit de réduire ou de refuser l'indemnisation de ces dommages en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage.

C'est pourquoi, face à ce risque, votre mairie et la préfecture du Gard engagent un plan d'action pour contrôler l'application effective des obligations légales de débroussaillage. Si votre habitation se situe à moins de 200 mètres d'un massif boisé, ou si votre parcelle est constructible au document d'urbanisme de la commune, vous devez effectuer les obligations légales de débroussaillage. Pour vous accompagner dans la bonne réalisation du débroussaillage de votre propriété (espacement des arbres, élagage, mise à distance du bâti, élimination des bois morts et déchets végétaux etc.) vous pouvez consulter le site de la préfecture <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret> qui vous informe de la réglementation applicable.

En cas de non-respect de ces obligations de débroussaillage, une amende, un arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux, et le cas échéant la réalisation d'office de ces travaux à vos frais pourront être prononcés.

Nous comptons sur vous, Madame, Monsieur, pour accomplir les travaux nécessaires à votre sécurité et celle de vos proches **durant cette période printanière.** Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos considérations distinguées.

Le Préfet
Pour le Préfet,
le Secrétaire général

François LA LANNE

Le Maire d'Aigremont

AIGREMONT

INSCRIPTIONS
AVANT LE
30 JUIN

CONCOURS
des Maisons
fleuries

NOM : **Prénom :**

Adresse : **Tél :** / / / / /

Période de visite souhaitée : MAI JUIN JUILLET AOUT

OU Inscriptions par mail : mairie-aigremont30@orange.fr **OU** par Tél : 04.66.83.00.80